

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 septembre 2012
(convocation du 17 septembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Septembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita jusqu'à 10h50
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10h10
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 11h15
M. FLORIAN Nicolas à M. DUCHENE Michel
M. GAUTE Jean-Michel à M. BRON Jean-Charles
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. SOLARI Joël
M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h20
M. PUJOL Patrick à M. DUPRAT Christophe à partir de 11h45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10h15
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11h25
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan
M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h45
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHAIER Pierre jusqu'à 10h10
Mme DELATTRE Nathalie à Mme FAYET Véronique à partir de 12h

Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. COLLET Brigitte
M. DUCASSOU Dominique à Mme WALRYCK Anne à partir de 12h
M. DUPOUY Alain à M. BOUSQUET Ludovic
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10h50
M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. JOUBERT Jacques à partir de 11h45
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime à partir de 10h20
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h
M. MOGA Alain à M. REIFFERS Josy
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. POIGNONNEC Michel à M. DUART Patrick à partir de 11h45
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard jusqu'à 12h et à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12h
M. RAYNAL Franck à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 12h et à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 12h
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu jusqu'à 10h10
M. SIBE Maxime à M. GUILLOMARC'H Jean-Pierre à partir de 12h

LA SEANCE EST OUVERTE

**Attribution d'un fonds de concours à la commune d'Eysines pour le
financement du groupe scolaire Gabriel Moussa -Décision- Autorisation**

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La commune d'Eysines a engagé la construction d'un groupe scolaire de 10 classes, dont 2 répondent aux besoins générés par le PAE centre ville (création de deux classes supplémentaires du groupe scolaire Gabriel Moussa, sachant que la restructuration de deux classes supplémentaires du groupe scolaire René Girol 2 sera engagée ultérieurement) et 4 autres anticipent les besoins générés par la future ZAC de Carès, c'est à dire 700 à 800 logements nouveaux.

Ainsi, pour ce nouveau groupe scolaire Gabriel Moussa, le PAE centre ville apporte une participation à hauteur de 800 000 € sur les 1.400.000 € correspondant aux 4 classes prévues in fine.

Dans un souci de rationalisation de sa politique en matière de locaux scolaires et conformément à la délibération n°2006/0595 du 21 juillet 2006, le financement de la CUB pour la construction des groupes scolaires dans les ZAC et PAE a été plafonné à 400 000 euros HT par classe pour les constructions neuves et 300.000 € H.T. par classe pour les restructurations du groupe scolaire existant soit un montant plafonné de 1 600 000 € net de taxes pour les besoins engendrés par le programme de construction prévisionnel de la future ZAC de Carès à savoir quatre classes.

Dans ces circonstances, la Ville d'Eysines a, par délibération du 16 décembre 2009, décidé d'autoriser la construction du groupe scolaire Gabriel Moussa (pôle éducatif), afin de non seulement, pouvoir répondre rapidement aux besoins engendrés par les constructions nouvelles dans le périmètre du PAE centre ville, mais d'anticiper, les besoins futurs liés au projet de la ZAC de Carès.

En 2010 et 2011 la ville d'Eysines a conduit les procédures relatives au lancement des différents marchés et a délibéré sur l'autorisation de programme et les crédits de paiement.

Mme le Maire d'Eysines a signé le 5 avril 2012 une décision attribuant les marchés de travaux. 16 lots ont été attribués pour un montant de travaux de 3.498.615,02 € T.T.C. Un premier lot a été notifié le 11 mai 2012, et les travaux ont démarré à compter du 28 mai 2012. Le Plan de financement de ce groupe scolaire a été arrêté comme suit :

Dépenses (en € H.T.)	Recettes (en € H.T.)
5.065.707,40	ETAT (DGE) 35.000,00
	PAE 800.000,00
	CONSEIL GENERAL 77.856,00
	FONDS DE CONCOURS CUB 1.600.000,00
	VILLE D'EYSINES 2.552.851,40
5.065.707,40	5.065.707,40

Les évolutions du contexte législatif et local ont amené à une relecture du projet urbain envisagé sur le secteur de Carès. En effet, depuis ce projet et ce premier dossier de création approuvé par délibération n°2010/0785 du 26 novembre 2010, les engagements du Grenelle de l'environnement, traduits en partie dans les lois Grenelle, ont renforcé l'exigence de préservation des milieux sensibles, et notamment de la ressource en eau. Par ailleurs, la Communauté urbaine souhaite mettre en œuvre des projets urbains plus économes des ressources naturelles, mais également des ressources financières. L'exigence de produire du logement de qualité à coût modéré s'est imposée au travers de l'opération 50 000 logements, comme un nouvel enjeu majeur du développement métropolitain.

Ainsi, dans le cadre de la réflexion « 50 000 logements autour des axes de transports collectifs » menée par la Communauté urbaine sur son territoire, la question a été posée de savoir s'il n'existait pas d'autre manière de prendre en compte l'ensemble des contraintes fortes qui pèsent sur ce site pour en faire les fondements d'un projet radicalement différent, qui s'inscrit pleinement, tant dans sa dimension temporelle que dans ses dimensions opérationnelles, dans la mise en œuvre concrète du projet métropolitain Bordeaux Métropole 3.0. Par ailleurs, il s'agit également de parvenir à décliner fonctionnellement les principes d'un quartier durable dans le contexte original eysinois. Ainsi, de mars 2011 à mars 2012, une nouvelle réflexion urbaine a été menée par l'équipe d'A.Chemetoff dans le cadre de l'étude « 50 000 logements autour des axes de transports collectifs ».

Cette démarche « 50 000 logements » déployée sur le périmètre de la ZAC et les conclusions de l'équipe « Alexandre Chemetoff & associés » ont ainsi profondément bouleversé l'économie générale du projet urbain initial.

Dès lors, le Conseil de la CUB a décidé d'abroger, par la délibération n°2012/0389 en date du 22 juin 2012 la délibération de création de la ZAC. Cette délibération valide également un nouveau périmètre de prise en considération sur la base des études produites par A.Chemetoff, et le lancement d'une nouvelle concertation sur les objectifs d'aménagement et le projet urbain issus des réflexions de cette démarche « 50 000 logements ». Cette nouvelle phase de concertation, ainsi que la réalisation d'études complémentaires pour fiabiliser et valider les propositions issues de la réflexion « 50 000 logements » sont en cours.

Compte tenu du fait que les travaux du groupe scolaire sont en cours, et pour tenir compte des délais nécessaires à l'élaboration d'un nouveau dossier de ZAC fiabilisé et conforme au projet urbain engagé par la démarche « 50 000 logements », il convient de verser un fonds de concours à la Ville d'Eysines afin de participer au financement du groupe scolaire Gabriel Moussa.

La part du groupe scolaire concernée par ce fonds de concours n'est donc ni liée au PAE du Centre Bourg, ni à une ZAC existante. La maîtrise d'ouvrage et donc pleinement communale.

L'article L.5215-26 du Code général des collectivités territoriales dispose qu' « *Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté urbaine et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.* ».

En l'espèce, le versement de ce fonds de concours respecte les trois conditions cumulatives édictées par l' article L.5215-26 du Code général des collectivités territoriales. En effet, ce fonds de concours a pour objet de financer la réalisation d'un équipement public de superstructure : un groupe scolaire de 13 classes. Le montant du fonds de concours fixé à 1 600 000 € net de taxes, selon les mêmes règles de calcul que celles appliquées dans les ZAC pour les constructions neuves, n'excède pas la part de financement assurée, hors subventions et participations au titre du PAE, par la Ville d'Eysines. Enfin, le conseil municipal a par délibération en date du 19 septembre 2012 autorisé le versement par la CUB de ce fonds de concours exceptionnel d'un montant total de 1 600 000 € net de taxes selon les modalités définies dans la convention annexée.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

VU l'article L.5215-26 du code général des collectivités territoriales

ENTENDU le rapport de présentation,

Considérant les modifications fondamentales du parti d'aménagement telles que souhaitées aujourd'hui sur ce site de CARES et l'engagement de travaux d'un groupe scolaire exedant les simples besoins issus du PAE du Centre Bourg

DECIDE,

Article 1 :

Un fonds de concours pour la construction et la réhabilitation du groupe scolaire Gabriel MOUSSA sera versé à la Ville d'Eysines pour un montant total de 1 600 000 € net de taxes.

Article 2 :

Le Président est autorisé à signer la convention annexée à la présente délibération

Article 3 :

La dépense correspondante sera imputée au budget principal de la CUB sur les années 2012 et 2013 au : chapitre 204 – article 2041411 – fonction 213 - CRB UB00 – programme HB 45

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 septembre 2012,

Pour expédition conforme,
pour le Président
par délégation,
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
9 OCTOBRE 2012**

PUBLIÉ LE : 9 OCTOBRE 2012

Mme. CHRISTINE BOST